

RCS : BREST  
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1964 B 00033  
Numéro SIREN : 636 420 333  
Nom ou dénomination : FRANCE SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 7052

**FRANCE SECURITE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros**  
**Siège social : Rue Alain Colas**  
**29200 BREST**  
**636 420 333 RCS BREST**

**EXTRAIT**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, et le trente juin, au siège social de BUNZL HOLDINGS FRANCE SAS à SAINT HERBLAIN (44800) - 19, avenue Jacques Cartier – La Frégate,

La Société PLG FINANCES, société par actions simplifiée, au capital de 122 991 955 euros, ayant son siège social à Rue Nungesser et Coli D 2a Nantes Atlantique - 44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 351 099 874, représentée par Monsieur Richard MARSH, représentant la société BUNZL HOLDINGS FRANCE, société Présidente.

Associé unique de la Société FRANCE SECURITE.

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président non associé, la société BUNZL HOLDINGS FRANCE SAS.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

---

**CINQUIEME DECISION**

L'associé unique, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration, et prenant acte que la société Pricewaterhousecoopers Audit est une société pluripersonnelle, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce, décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant pour son remplacement.

## **SIXIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

### **L'ASSOCIE UNIQUE**

**La Société PLG FINANCES**

*Représentée par la Société BUNZL HOLDINGS FRANCE*

*elle-même représentée par Monsieur Richard MARSH*

*« Pour extrait certifié conforme »  
Le Président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.